

rité dans le monde. Mais cette organisation ne construira rien de durable qu'en respectant les droits à la vie, à la justice et à la liberté de tous les peuples martyrs de la guerre.

L'injustice sociale a été l'une des causes profondes des conflits armés. Depuis l'adoption de la loi de mobilisation, la dictature économique domine les événements et la politique au Canada. Nous sommes gouvernés par des Commissions qui se sont substituées au véritable gouvernement. Les magnats de la finance, dont plusieurs dirigent toute l'économie de la nation, imposent leurs vues intéressées et leur volonté au peuple canadien. Le petit commerce tend partout à disparaître sous le poids des monopoles. Le capitalisme effréné, voilà ce qui est le plus à craindre. Sous le couvert du libéralisme économique et de la démocratie, la dictature est instaurée au Canada. Les pouvoirs illimités que la loi de mobilisation confère au Gouvernement et à ses Commissions sont devenus une source d'abus sans nombre. Aussi longtemps que l'injustice sociale et la haine régneront sur le monde, la paix et la sécurité internationales ne pourront exister. Tous les hommes qui comprennent quelque chose au noble nom de civilisation et à l'humanité veulent sincèrement la paix dans l'univers.

Le dernier paragraphe du préambule de la résolution à l'étude se lit comme suit :

Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette conférence...

Et le premier paragraphe de la résolution elle-même est ainsi rédigé :

Que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à cette conférence.

Étrange façon de procéder. Suivant sa tactique habituelle, le Gouvernement accepte les invitations, prend les engagements, quitte à faire ratifier le tout par le Parlement.

Le Parlement n'a pas été consulté avant que le Gouvernement n'accepte cette invitation. Le premier ministre aurait pu convoquer les députés quelques jours plus tôt pour leur soumettre cette invitation. Mais non, le Gouvernement, suivant son habitude, a décidé et accepté de lui-même. Il demande maintenant à la Chambre de ratifier l'engagement qu'il a pris sans consulter les représentants. Il y a trop longtemps que le Parlement est ignoré. Chaque député représente ici des milliers d'électeurs. Nous prétendons ne pas être uniquement le jouet de l'odieuse bureaucratie qui gouverne depuis cinq ans au Canada. La mesure est pleine. Je n'ai cessé de protester contre cette atteinte aux privilèges des députés depuis la déclaration de guerre et la loi de mobilisation. Qu'est-il donc

advenu de la suprématie du Parlement, si chère au premier ministre? Qu'a-t-on fait des prérogatives de la Chambre depuis quelques années? Tout cela a été ignoré, dilapidé même. Le jour n'est pas éloigné où cette dictature sera écrasée sous le poids de l'expression de la volonté populaire. Les électeurs du pays n'attendent que le moment pour s'exprimer librement lors des élections générales.

J'attire l'attention de la Chambre sur le paragraphe quatrième des "propositions tendant à établir une organisation internationale générale pour maintenir la paix et la sécurité internationales". Je lirai ce paragraphe tel qu'il apparaît à la page 12 de l'opuscule contenant ces propositions :

Au cas où le Conseil de Sécurité déciderait que ces mesures sont inadéquates, il devrait avoir le pouvoir d'avoir recours à des forces aériennes, navales et terrestres, dans la mesure nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Ceci pourrait comprendre les démonstrations, le blocus et autres opérations par les forces aériennes, navales ou terrestres des membres de l'organisation.

Nous réalisons tout de suite toute l'importance et la gravité des engagements que la délégation à San-Francisco pourrait prendre au nom du Canada. Nos forces aériennes, navales et terrestres seraient requises en aucun temps par la future Société des Nations, partout dans l'univers. Et nous autoriserions les délégués à cette conférence à poser ainsi des actes si lourds de conséquences, ou même à discuter leur opportunité? Je dis que cela ne doit pas être avant un appel au peuple. Le Parlement ne peut et ne doit pas autoriser une délégation nantie de tels pouvoirs. Je me refuse à croire que le Canada, une fois la guerre terminée, devra mobiliser toutes ses ressources pour protéger la sécurité du monde. Je m'oppose à ce qu'une délégation de députés — qui ne le seront plus alors — siègent à cette conférence au mépris de la Constitution, des coutumes et du droit. Je me demande, avec tant d'autres, s'il n'est pas plus opportun et plus raisonnable de remettre l'ordre dans notre pays, de stabiliser nos finances, de préparer à notre jeunesse sacrifiée des carrières dignes d'elle. Enfin, trêve aux engagements internationaux! Mettons-nous à la tâche pour rebâtir notre structure économique qui menace de s'écrouler. Songeons d'abord aux nôtres, aux fils et aux filles du Canada qui reviendront au pays. Ils auront droit au travail et à des situations dignes de leurs sacrifices. Le Gouvernement a trouvé jusqu'à date vingt milliards pour la poursuite de la guerre. Il devra en trouver autant, sinon davantage, pour des œuvres constructives. La paix et la sécurité nationale au Canada doivent nous